

CONCOURS DE CRÉATION DU LOGO DE LA RNS 2013

Article 1 : Objet du concours

Pour la 38^e édition de la RNS - Rencontre Nationale Sportive de la communauté malgache en Europe, le Comité Exécutif National ou C.E.N., qui fédère les associations organisant l'événement dit RNS, lance un appel à concours ayant pour objectif :

- La création du LOGO de la RNS 2013

Le CEN a pour objectifs d'unir tous les Malgaches sportifs et non sportifs, sans distinction d'aucune sorte, (politique, confessionnelle, de région d'origine, ...) de consolider l'amitié et la fraternité entre eux en organisant une Rencontre Nationale Sportive durant le week-end de Pâques, qui respecte l'esprit de la RNS défini lors de sa création par l'AEOM en 1975 : "Firahalahiana aloha vao fifaninanana" ou "Amitié d'abord, compétition après".

La RNS est une manifestation annuelle itinérante, qui réunit près de 1600 sportifs amateurs en compétition sur les 220 matchs des différents tournois, et qui propose de multiples animations autour de la culture malgache à l'ensemble de ses 5000 visiteurs.

Article 2 : Objectifs du logo

- Véhiculer l'image de la RNS 2013 sur tous les supports de communication du CEN, ainsi que sur tous les produits dérivés de la RNS 2013
- Fédérer les associations participant à la RNS
- Sensibiliser le public et les partenaires
- Renforcer l'image de la RNS 2013
- Capturer l'attention du public et des partenaires à la RNS
- Rallier le public et les partenaires à la RNS
- Porter la RNS 2013

Article 3 : Participants au concours

Ce concours est ouvert à tous. Un accord parental est exigé pour les participants de moins de 18 ans. Il est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 4 : Durée du concours

Ce concours est ouvert du 15 juillet 2012 au 15 septembre 2012 à minuit, heure de Paris.

Article 5 : Contraintes

- Les logos envoyés devront impérativement respecter les contraintes suivantes :
 - La réalisation du logo doit cadrer avec ses objectifs rappelés dans l'article 2 ci-dessus.
 - Le (la) candidat(e) peut envoyer 2 logos au maximum.
 - Chaque logo présenté devra être en monochrome et en polychrome.
 - Couleurs autorisées : seules les cinq couleurs suivantes sont autorisées : blanc, vert, rouge, noir, bleu.
 - Respecter l'ordre des couleurs du drapeau national malgache (si besoin).
 -



- Textes associés :
 - RNS 2013.
 - Nom de la ville : Madagascar
 - Le "La RNS, un état d'esprit "
- Taille et résolutions :
 - S'assurer que le logo passe bien en photocopie noir et blanc et qu'il reste lisible à la taille de 3x3 cm.
 - Tailles: minimale 10x10 cm, maximale 20x20 cm.
 - Résolution et mode de l'image : 300 dpi mode CMJN.
 - Les fichiers envoyés doivent être compressés et ne pas dépassés 4 Mo.

Article 6 : Modalités d'inscription et de participation

- Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer. Il suffit d'envoyer votre logo par mail à projet@rns-cen.com
- Le logo proposé peut être modifié Jusqu'à la date limite du 15 septembre 2012 à minuit. La dernière version reçue par le CEN sera prise en compte pour le concours.
- Le lauréat acceptera toute modification et/ou adaptation estimée nécessaire par le CEN, pour l'utilisation du logo sur différents supports.
- L'envoi du logo devra être accompagné d'une légende de trois lignes, du nom, prénom, âge, adresse postale, numéros de téléphone fixe et portable du candidat, de l'accord parental pour les moins de 18 ans.
- La participation à ce concours est ouverte à tous, y compris aux membres du CEN (Conseil d'Administration, du Bureau Exécutif, du Comité National d'Organisation et Comité d'Ethique), mais il(s) ne pourr(a)ont pas participer au vote en cas de candidature au Concours de création du logo de la RNS 2013.

Article 7 : Droits d'auteur

- La participation au concours implique l'acceptation de fait que les idées du deviennent la propriété exclusive du CEN, dès leur réception.
- Toute personne qui adresse une idée de logo dans le cadre du concours reconnaît qu'elle en est l'auteur.
- En outre, elle certifie que son idée de logo ou de ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur.
- Le logo gagnant deviendra la propriété exclusive du CEN. Le gagnant renoncera à ses droits d'auteur, de diffusion, sur son usage présent et à venir.
- Aucune utilisation de ce logo ne sera autorisée, sans un avis expressément notifié par le CEN.

Article 8 : Critères de sélection

Logo

- Chaque logo sera noté d'après les critères suivants :
 - Mise en valeur de l'image de la RNS
 - Qualité artistique (visuel, harmonie des couleurs, polices de caractères)
 - Qualité technique de sa composition graphique
 - Possibilité de l'adapter sur les différents supports du CEN
 - Originalité de sa conception

Article 9 : Jury

Le jury est constitué par les membres du Conseil d'Administration, du Bureau Exécutif, du Comité d'Ethique qui voteront pour sélectionner le logo qui sera retenu pour l'édition de la RNS 2013.

- Si le jury considère ne pas avoir suffisamment de propositions ou qu'aucune ne soit satisfaisante, il s'autorise à annuler le concours ou se réserve de relancer un nouvel appel à concours, sans possibilité de réclamations par les candidats.



- Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel.
- Les résultats seront publiés le 30 septembre 2012.
- Les propositions de logos envoyés par les candidats ne leur seront pas restituées.
- Le CEN s'engage à n'en faire aucun usage.

Article 10 : Proclamation des résultats

- Les gagnants seront avisés par mail par le président du CEN.
- Le logo sélectionné et le nom du gagnant seront publiés sur les supports de communication du CEN.
- Le sélectionné et le nom du gagnant seront publiés sur les supports de communication du CEN.
- Le lauréat acceptera de fournir les éléments nécessaires à leur présentation biographique, nécessaires à la réalisation d'articles qui seront diffusés sur les supports de communication du CEN.

Article 11 : Lot et récompense

- Le gagnant recevra un écran-souvenir de la RNS, frappé avec le logo et le de la RNS 2013.
Le CEN se réserve également la possibilité d'offrir au lauréat, un lot supplémentaire qui sera laissé à sa discrétion.

